



## LE COTE VERT DE LA FORCE

### SOMMAIRE

1. Présentation
2. Orientations éducatives
3. Les objectifs pédagogiques
4. Le projet de fonctionnement
  - a) Les moyens spatiaux
  - b) L'équipe d'animation
  - C) Principes d'animations
  - D) Rôle du directeur
  - E) Journée type
  - F) Organisation du travail
  - G) Consignes de sécurités et règles de vie
  - H) Activités – Matériel
  - I) Règles de sécurités

### INTRODUCTION

Cette année nous avons choisis le thème « **NATURE ET ENVIRONNEMENT** », en accord avec le projet éducatif de la commune de Méreau.

Nous aborderons ce thème de manière ludique et pédagogique. Nous souhaitons faire du centre de loisirs, un lieu de socialisation et un espace harmonieux reconnu et protégé pour le bien-être des enfants et des parents. L'objectif général sera de faire découvrir et de mettre en valeur notre environnement quotidien aux enfants et de les sensibiliser à l'environnement et au développement durable, à la protection de la faune et la flore. Il leur permettra de découvrir le monde qui les entoure tout en s'amusant et en s'émerveillant à travers des activités ludiques et constructives. Il faut permettre aux enfants d'acquérir des gestes et des réflexes simples pour vivre au quotidien en protégeant l'environnement.

Notre objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant mais de participer à ses apprentissages dans le bien être des règles de vie en collectivité, du temps de repos, des temps d'activité... Tout cela afin de lui permettre de s'épanouir et de se préparer à grandir et de devenir un acteur responsable à son devenir citoyen et de trouver sa place dans notre société.

**Finalité du projet :** une **exposition** ou une restitution sous forme d'**un spectacle**, sera proposée pour les parents au centre, **le jeudi 28 juillet**, pour leur faire découvrir les différentes actions effectuées par les enfants.

## 1 - Présentation

La **Mairie de Méreau** met en place un **Accueil De Loisirs (ADL)**, ouvert aux **enfants de 3 à 12 ans**, pendant la période du mois de juillet, et a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif qui répond à des besoins importants pour les parents ; besoins de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs.

Le projet doit prendre en compte l'individu à part entière, nous devons l'aider à s'exprimer, s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome et que les enfants aient le choix de leurs loisirs.

## 2- Les orientations éducatives

Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs, c'est contribuer directement à leur éducation, leur développement physique, morale et affectif, leur épanouissement, comme leur sociabilisation. Le projet pédagogique qui en découle, s'inscrit dans cette continuité éducative et globale de la commune. Il forme une continuité avec les projets scolaires développés tout au long de l'année.

Si l'équipe d'animation a en charge le choix des activités (projet d'animation) et la responsabilité du bon déroulement des animations (sécurité physique et morale), il appartient aux élus de définir les orientations de la politique des activités socio-culturelles qu'ils souhaitent développer.

### ➤ **L'épanouissement :**

Se sentir bien dans son environnement et évoluer à son rythme.

Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances.

Favoriser le développement de l'enfant

Contribuer à enrichir le patrimoine culturel des enfants et susciter leur curiosité

### ➤ **L'autonomie :**

Être capable de prendre des responsabilités et savoir se repérer seul dans l'espace et le temps.

### ➤ **La socialisation :**

Apprendre à vivre ensemble dans le respect et la tolérance.

Favoriser les relations avec les familles.

### ➤ **L'environnement :**

Apprendre à devenir citoyen afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Développer les actions d'intégrations à la vie locale.

### **Les objectifs éducatifs de la structure :**

➤ Accéder à l'épanouissement et au bien-être de tous.

➤ Favoriser la progression vers l'autonomie de chacun au travers des activités.

➤ Socialiser et lutter contre l'exclusion de l'enfant.

➤ Intégrer les enfants de différents milieux sociaux et culturels

➤ Initier les enfants à devenir de futur citoyen.

**Le projet éducatif : il est établi l'élue à l'enfance de Méreau, et approuvé par le conseil municipal.**

Le **projet pédagogique** de l'accueil de loisirs constitue une réflexion collective, et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre. Il n'est pas figé, il peut se voir modifier à tout moment, ce projet est un support permanent pour les animateurs.

### 3 – Les objectifs pédagogiques

1 - Favoriser l'épanouissement de l'enfant					
Objectifs opérationnels	Moyens	Activités (projet d'animation) <i>à compléter par l'animateur</i>	Critères d'évaluation		
			A	PA	NA
Respecter le rythme de vie de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En étant à l'écoute des besoins de l'enfant.</li> <li>- En aménagement des coins spécifiques : repos, lecture, activités diverses, ...</li> <li>- En laissant faire / laisser jouer, l'enfant</li> </ul> <p>En mettant en place des jeux sur le temps d'accueil : donner à jouer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En intégrant la notion de rangement, de nettoyage après les activités</li> </ul>				
Éveiller les 5 sens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En mettant en place des activités variées : sportives, artistiques et culturelles, ludiques, ...</li> <li>- En élaborant des projets d'activités autour de thème spécifique. : grand jeu, jardinage, bricolage, cuisine, expériences scientifiques, ...</li> </ul>				
Découvrir l'environnement naturel et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En utilisant les diverses espaces communaux.</li> <li>- En utilisant les ressources du territoire (association, commerçant...)</li> <li>- En montant des projets en partenariat avec les différents services de la commune</li> </ul>				
Favoriser les liens entre les groupes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En réalisant des activités communes</li> <li>- En favorisant les échanges : organiser des grands jeux, des veillées, ...</li> </ul>				

## 2 - Favoriser l'autonomie

Objectifs opérationnels	Moyens	Activités (projet d'animation) <i>à compléter par l'animateur</i>	Critères d'évaluation		
			A	PA	NA
Assurer l'intégration de tous les enfants dans la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des locaux</li> <li>- Accueillir individuellement chaque famille et enfant</li> <li>- Aménagement de coins jeux spécifiques, adaptés à l'âge des enfants, en veillant à leur sécurité physique</li> </ul>				
Amener l'enfant à se prendre en charge à prendre des initiatives, se responsabiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition du matériel d'expression : feutre, perles, papier, etc.</li> <li>- Favoriser le rangement et respect des affaires</li> <li>- Donner la possibilité de se servir seul pendant le repas en prenant compte de la notion de quantité et de partage</li> <li>- Encourager la mise en place de projet individuel ou collectif (accompagnement des animateurs...)</li> </ul>				
Favoriser l'expression	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des ateliers d'expression ; chant, musique, écriture, peinture, théâtre ...</li> <li>- Réunion d'enfants : s'exprimer librement, donner son avis sur les activités, les menus, ...</li> </ul>				

### 3 - Favoriser la socialisation

Objectifs opérationnels	Moyens	Activités (projet d'animation) <i>à compléter par l'animateur</i>	Critères d'évaluation		
			A	PA	NA
Créer un climat affectif et sécurisant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En privilégiant un accueil individuel (enfant et parents).</li> <li>- En mettant en place des groupes d'âges en étant à l'écoute et disponible.</li> <li>- En évitant de crier, en mesurant son vocabulaire.</li> <li>- En favorisant des jeux calmes notamment aux temps d'accueil.</li> </ul>				
Favoriser le respect mutuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La politesse (bonjour, merci...)</li> <li>- Le sens du partage et de l'écoute</li> <li>- En développant des jeux de coopérations et d'entraide</li> </ul>				
Faire respecter les règles de vie, les jeux et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place avec les enfants des règles particulières</li> <li>- En faisant prendre conscience aux enfants de l'importance de laisser un lieu propre</li> <li>- En les sensibilisant à l'écologie, au développement durable, à la sauvegarde des cours d'eau et des forêts, au recyclage des déchets, respecter la faune et la flore.</li> </ul>				
Apprendre à devenir citoyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la vie quotidienne du centre</li> <li>- Faire des propositions, donner son avis</li> <li>- Participer à des temps d'échange, de partage de sujets d'actualités, ...</li> </ul>				

## 4 - Respecter l'environnement

Objectifs opérationnels	Moyens	Activités (projet d'animation) <i>à compléter par l'animateur</i>	Critères d'évaluation		
			A	PA	NA
Sensibiliser les enfants au respect de la planète, à la sauvegarde des cours d'eau, au respect de la faune et la flore, au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place le tri sélectif au sein de la structure, avec images explicatives</li> <li>- Utiliser des objets du quotidien pour créer de nouveaux supports d'activités</li> <li>- Proposer des animations ludiques et éducatives autour des éco gestes : économie d'énergie, électricité, eau, ...</li> <li>- Observer la faune et la flore locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quizz</li> <li>- rallye photos</li> <li>- rencontre avec des intervenants</li> <li>- réalisation d'un hôtel pour insectes, de nichoirs ...</li> <li>- réaliser des land-art, un herbier, ...</li> </ul>			
Rendre acteur les enfants aux gestes d'écocitoyenneté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des actions ponctuelles sur le nettoyage du patrimoine naturel local.</li> <li>- Mettre en place un coin jardin</li> </ul>				

### 4- LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

#### A) Les moyens spatiaux

L'école élémentaire de Méreau, nous sert de structure d'accueil collectif de mineurs (ACM). Nous disposons ainsi de tout le bâtiment ainsi que les différentes structures municipales : terrain de sports, gymnase, ...

La structure peut accueillir un maximum de 88 enfants.

Le centre sert aussi pour l'accueil périscolaire de la semaine.

#### B) L'équipe d'animation

	téléphones
<b>José Sampaio</b> : directeur	
<b>Da Cunha Audrey</b> : animatrice Bafa	
<b>De Melo Elsa</b> : animatrice Bafa	
<b>Giraudon Margot</b> : animatrice Bafa	
<b>Grard Marine</b> : animatrice Bafa	
<b>Savignat Vincent</b> : animateur Bafa	
<b>Lakouissi Mehdi</b> : animateur Bafa	
<b>Manceau Coline</b> : animatrice non Bafa	
<b>Teixeira Tercero Méline</b> : animatrice non Bafa	

## Les activités seront organisées autour des quatre principes suivants (principe des 4 FAIRE) :

**Faire faire / Faire jouer** : L'animateur demande un type de réalisation précise, ou impose un modèle, ou organise des jeux ; Cela correspond souvent à une situation d'apprentissage d'une technique précise.

**Faire avec / Jouer avec** : Les enfants et l'animateur réalisent ensemble (création collective). L'animateur est à la disposition des enfants pour réfléchir avec eux (ex : comment faire une locomotive en carton ?...). L'animateur est le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Cette attitude lui permet de faire découvrir, de réguler les relations entre participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.

**Laisser faire / Laisser jouer** : L'animateur assure une présence, en étant disponible, et laisse les enfants choisir leur jeu, leur activité, leurs matériaux et leur façon de faire. Attention, laisser faire ne veut pas dire 'ne rien Faire' : l'animateur reste le garant de la sécurité et intervient s'il est sollicité.

**Donner à faire / Donner à jouer** : L'animateur propose mais n'impose pas. Il intervient en créant un milieu riche pour susciter des idées de réalisations spontanées, mais son activité principale est avant l'activité, en aménageant le milieu, en rassemblant le matériel de telle sorte qu'il permette des activités riches.

Il n'y a pas une bonne attitude valable en toutes circonstances. Il y a des attitudes différentes, qui peuvent cohabiter, se succéder et se compléter.

### C) Principes d'animations

#### « Savoir être »

Analyser la situation  
Gérer son autorité  
Réfléchir sur son rôle d'animateur  
Réfléchir sur le fonctionnement en place  
Se remettre en question et accepter la critique  
Etre polyvalent  
Et une fois que tout ça est fait :  
S'adapter et être pédagogue

#### « Animer »

- Donner envie aux enfants, susciter la motivation
- Proposer des activités, les mener, les animer
- Etre à l'écoute des envies des enfants
- Toujours avoir en tête les objectifs de l'animation mise en place
- Pourquoi je mène cette activité ?
- Faire avec et non à sa place

#### « Gestion du groupe »

- Etre garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Avoir le sens des responsabilités
- Anticiper
- S'adapter
- Assurer un rôle de prévention
- Rassurer

#### « Travailler en équipe »

- Etre ponctuel
- Connaître ses limites et reconnaître son état (fatigue, stress)
- Respecter les règles établies
- Prendre des initiatives
- Savoir se situer au sein de l'équipe
- Avoir une attitude positive
- Faire part de ses difficultés
- Permettre à chacun de trouver sa place

#### « Relations extérieures »

- Etre accueillant et disponible
- Transmettre les informations

## D) Rôle du directeur :

- Être garant de la sécurité physique et morale de tous les acteurs au sein du centre de loisirs.
- Être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Être en charge de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel, et intervenants extérieurs
- Gérer les relations avec les différents partenaires
- Être en charge de la gestion de la journée et suivre son équipe
- Avoir un rôle formateur auprès des animateurs
- Organiser l'accueil et le départ des enfants
- Informer
- Faire suivre le règlement
- Savoir faire face à l'imprévu

## E) La journée type

**7H30 : Accueil des enfants le matin : Hall d'accueil :** activité libre (favoriser la lecture, les jeux de société, le dessin)

Le directeur ou un animateur, ouvrent les salles et commencent à gérer l'arrivée des enfants en leur proposant des activités adaptées, en ayant à l'esprit l'arrivée échelonnée des enfants.

Préparation des derniers détails de la journée, ne pas attendre le dernier moment pour s'assurer que l'on dispose de tout le matériel dont on a besoin pour le bon fonctionnement de l'activité.

**9h00 :** Début des activités liées au projet pédagogique « **Nature et environnement** », les enfants doivent avoir le choix entre plusieurs activités ; manuelles, artistiques, sportives

Répartition des groupes d'âges : (espaces à déterminer)

<b>activités pour les 3 – 5 ans</b>	<b>2 animateurs</b>
<b>activités pour les 6 – 9 ans</b>	<b>3 animateurs</b>
<b>activités + 10 ans</b>	<b>3 animateurs</b>

**11h30** Rangement collectif de l'activité et nettoyage si besoin

Retour au calme avec des activités adaptées pour que les enfants ne soient pas énervés avant le repas.

Aller aux toilettes et se laver les mains

**Équipe de mise en table :** un groupe d'enfant assurera la mise en table, une autre l'aide au service de nettoyage.

**11h45** départ des **Petits** pour le restaurant scolaire:

**11h50** départ des **Moyens/Grands**

1 animateur par table ; il assurera le calme et favorisera le développement du goût, le nettoyage de la table, l'aide au service, **et le tri sélectif**

**13h00** Temps calme ou sieste (pour les plus petits, jusqu'à 15h, maximum), jeux de sociétés, contes, seront des activités plus appropriées.

**La "pause café" est limitée à 10 mn : un animateur reste obligatoirement avec les enfants.**

**13h30** Accueil des enfants l'après-midi

**14h00** Début des activités (sortir le matériel, installation), rangement collectif de l'activité

**16h30** Goûter : par groupe, dans le calme.

Rangement et nettoyage des tables

Pour les petits les nettoyer si besoin

**17h00** Rangement de tout le matériel de la journée, et des salles.

Préparation du matériel du lendemain (si besoin),

**17H30 :** Activités adaptées prenant en compte les départs échelonnés : **Hall d'accueil**

Information auprès des parents :

- de la journée passée
- sorties et activités
- présentation de la journée du lendemain

activité libre (favoriser la lecture, les jeux de société, le dessin, etc.)



## **F) Organisation du travail**

### **Les réunions de travail pendant les séjours**

Les réunions programmées, pour des temps de concertation et de préparation, sont obligatoires, entre 18h30 et 20h00 maxi, tous les mardis et tous les jeudis.

Un travail approfondi doit être mis en place plus particulièrement auprès des animateurs stagiaires et élargie à l'ensemble de l'équipe pour permettre à chacun de pouvoir élargir son champs d'intervention et de compétences.

### **Respect des rythmes de vie de l'enfant :**

L'enfant a besoin de vivre et de se reposer à son rythme.

Le matin jusqu'à 9h30 le rythme sera calme, ensuite jusqu'à 11h30 plus intense, retour au calme avant le repas de midi pour que les enfants ne soient pas éternés.

**Attention** aux sorties prévues l'après-midi (distance à parcourir, horaires et temps de transports)

Après le repas, temps calme pour tous pour une meilleure digestion. Pour les 3-5 ans le temps de repos sera plus long (sieste si nécessaire).

En début d'après-midi les activités seront plus intenses jusqu'au goûter. Le goûter doit se faire dans le calme et assis pour mieux l'apprécier.

La fin de la journée doit rester calme, les enfants ne doivent pas repartir chez eux éternés.

## **G) Consignes de sécurités et règles de vie**

Les règles de vie sont un projet collectif entre le directeur, les animateurs et les enfants.

Certaines règles peuvent être négociées avec les enfants.

Elles seront mises en place au début du séjour pour chaque tranche d'âges.

La sécurité et la prévention sont l'affaire de tous.

Sécurité et prévention vont de pair et font partie intégrante de la mission qui est confiée au personnel.

En cas de doute sur une question de sécurité, il convient de consulter ses collègues (animateurs, directeurs de centre)

Chacun doit être vigilant et anticiper un danger quand celui-ci peut être prévisible ; **se tenir informé des conditions climatique par exemple.**

Après chaque soin administré à un enfant (dans le centre ou en sortie), l'animateur ou directeur soignant doit remplir le registre d'infirmier du centre.

Tout le personnel des centres de loisirs doit connaître les procédures concernant les déclarations d'accidents (enfants et adultes).

## **H) ACTIVITÉS – RESPECT DU MATÉRIEL ET RANGEMENT**

La régie doit rester propre et rangée.

Attention au gaspillage (papier essuie-mains, papier dessin, gommettes, perles, etc.)

Le matériel doit être nettoyé correctement et rangé à sa place tous les jours.

Mettre un tablier aux enfants pour toute activité manuelle salissante (peinture, modelage, etc.)

Les pinces ne doivent pas tremper pour le lendemain.

Ne pas oublier de laver les tables et chaises après une activité peinture.

## **Place de l'enfant**

L'enfant peut prendre la parole pour négocier certains aménagements de règles de vie, pour d'autres règles c'est non négociable par simple respect de la législation.

Pour favoriser cela, il sera mis en place une réunion « l'enfant prend la parole », à chaque début de séjour (une fois par semaine), où les enfants élaborent en partie leur programme d'activités.

## **Réunions d'enfants :**

Une fois par semaine, les enfants par tranches d'âges se retrouvent avec leurs animateurs pour :

- mettre en place des animations qui correspondent à leur âge, leurs envies, et de favoriser l'épanouissement, l'expérimentation, la créativité et l'expression.
- donner les mêmes possibilités aux enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques.
- pouvoir évaluer l'application du projet éducatif, pédagogique et d'animation.
- temps de bilan avec les enfants.

## Objectif et contenu de ces réunions

- donner aux enfants un véritable pouvoir de décision, et non plus seulement un pouvoir de choix
- faire le bilan des journées passées
- permettre aux enfants de choisir et de décider la mise en place d'activités susceptible de les intéresser
- régler les divers problèmes de la vie quotidienne
- aider à la prise de parole

## Rôle et place des animateurs dans cette réunion

Structurer la réunion et organiser le débat

Écouter et apporter des réponses (immédiates ou différées) justifiant ou rejetant telle ou telle activité, expliquant tel ou tel problème (il ne s'agit pas forcément de tout accepter, ce qui serait démagogique, mais d'éviter un fonctionnement autoritaire ou arbitraire).

Ces réunions ne deviennent un lieu réellement démocratique pour les enfants que s'il y a une suite concrète. Cela ne veut cependant pas dire que tout doit être mis en application.

La réunion est aussi l'occasion d'expliquer tel ou tel aspect de la vie quotidienne et d'argumenter sur le fait qu'une activité réclamée par certains n'est pas possible.

Concilier, attentes, remarques, souhaits des enfants avec les objectifs pédagogiques du centre de loisirs.  
Les principales décisions des réunions seront affichées.

## **I) Les règles de sécurité**

### SORTIE

Donner l'itinéraire au directeur

Compter les enfants

Fiches sanitaires

Préparer dans un sac ; pharmacie, bouteille d'eau, goûters si besoin

### PISCINE

1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans + 1

1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans + 1

Se plier au règlement intérieur de la structure

**Liste des enfants à remettre au maître nageur**

Fiche sanitaire

Pharmacie

Aider les enfants à s'habiller si besoin

Vérifier qu'il ne reste rien dans le vestiaire

Le goûter se fait en dehors de la piscine

### POUR UNE SORTIE SPÉCIFIQUE LE VELO : respecter le code de la route en vigueur

Donner l'itinéraire au directeur

Vérifier les vélos

Vérifier le parcours

Prendre la trousse de dépannage

Prendre la trousse de pharmacie

Mettre les casques

Prendre des bouteilles d'eau

Un animateur à l'avant, un animateur à l'arrière

L'animateur derrière doit avoir la trousse de dépannage

On respecte les distances

A chaque carrefour, halte, on attend les derniers

Au retour voir s'il faut laver les vélos

### DEPLACEMENT EN BUS

Liste des enfants

Fiche sanitaire

Pharmacie

Bouteille d'eau

Compter les enfants en montant dans le bus

Les enfants doivent restés assis et ne pas être agités  
Ne pas manger dans le bus  
Avant de descendre, vérifier qu'il ne reste rien  
Compter les enfants après la descente du bus

### **En cas de grosses chaleurs**

Les animateurs doivent doubler de vigilance, donner à boire régulièrement  
Mettre les enfants à l'ombre  
Donner des casquettes en sorties

## **L'INFIRMERIE**

### **Consignes de base**

C'est un lieu qui est toujours fermé à clé.

Il doit rester propre.

S'il manque un produit le signaler au directeur.

Les soins doivent se faire avec une hygiène parfaite (ne pas oublier de se laver les mains avant et après toute intervention), mettre des gants en latex.

Chaque animateur doit vérifier et remplir la trousse de secours si besoin.

### **Rassurer l'enfant**

Avant de faire les soins, prendre la fiche sanitaire de l'enfant et la consulter, regarder s'il n'y a pas de problème de contre indication. Pour toute hésitation des soins, demander au directeur

### **Comment remplir le cahier d'infirmerie**

Il est demandé aux animateurs d'être rigoureux dans la manière de remplir le registre d'infirmerie et d'être précis lorsqu'ils rédigent celui-ci. En effet la nature des lésions doit être précise ainsi que les soins prodigués, il faut penser aux éventuelles suites de la blessure.

### **Signalement aux familles**

Ce n'est pas à l'animateur de prévenir la famille s'il y a problème grave.

Avertir le directeur qui fera le nécessaire.

**SEUL LE DIRECTEUR EST HABILITÉ À RENDRE COMPTE AUX PARENTS**

### **Respects de la réglementation**

A tout moment on doit tenir compte et être attentif à la réglementation, que se soient pour les activités, les sorties, les veillées, les initiations camping inscrites au projet.

Au moment voulu ont doit y faire référence.

- **L'alcool** : la consommation d'alcool est strictement interdite dans le Centre.
- **La drogue** : l'usage de la drogue entraîne l'exclusion.
- **Le tabac** : il est interdit de fumer dans l'enceinte du Centre de loisirs, (*décret N° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006*) interdiction formelle de fumer en présence des enfants (lors des sorties).
- **La sexualité** : rappel des dispositions législatives et réglementaires sur les relations adultes-mineurs (prévention des abus sexuels sur mineurs)

**La non-observation des règles concernant la sécurité physique, morale, affective des personnes, peut entraîner des sanctions, l'exclusion et des poursuites pénales.**

**Je déclare avoir pris connaissance du projet global, ainsi que des règles de sécurité, et en accepte son contenu.**

**Signature de l'animateur**

**à Méreau le : 18 juillet 2022**